

Pourquoi les sacres de 1988 ? – Juin 1987

Publié le 1 juin 1987 · 3 min de lecture

C'est le 29 juin 1987, à Ecône, que [Mgr Lefebvre](#) annonça publiquement sa résolution de se doter de successeurs qui assureraient la pérennité de son œuvre d'Eglise : transmettre, dans toute sa pureté doctrinale et sa charité missionnaire, le sacerdoce catholique.

Deux faits précis sont à l'origine de cette décision historique qu'il qualifia lui-même « d'opération survie » de la Tradition.

D'abord la réunion interreligieuse d'Assise qui vit le pape présider, [le 26 octobre 1986](#), un congrès des religions pour la paix, initiative jadis condamnée par les papes Léon XIII ([Testem benevolentiae](#), 1899), saint Pie X ([Notre Charge apostolique](#), 1910) et surtout Pie XI ([Mortalium animos](#), 1928).

Ensuite la confirmation, par Jean-Paul II et le cardinal Ratzinger, [des thèses nouvelles sur la liberté religieuse](#), doctrine proclamée au concile de Vatican II en contradiction avec le magistère le plus solennel des papes des deux siècles précédents, en particulier Grégoire XVI, Pie IX ([Quanta Cura](#) et [Syllabus](#), 1864), Léon XIII, saint Pie X, Pie XI ([Quas primas](#), 1925) et Pie XII. Cette fausse liberté reconnaît à toutes les religions le droit absolu de professer, en public comme en privé, les erreurs et les doctrines les plus contraires à l'Evangile.

La confirmation de la liberté religieuse entendue dans un sens opposé au magistère constant de l'Eglise catholique acheva de convaincre Mgr Lefebvre de la gravité de la crise de l'Eglise et de la perte universelle du sens de la foi – jusqu'à Rome même – véritable mystère d'iniquité.

Poussé par cet état de nécessité prévu par le Droit de l'Eglise et la vertu de prudence, il résolu de procéder aux sacres dans le but de transmettre son pouvoir d'ordre. Il se garda bien de donner une quelconque juridiction aux évêques sacrés par lui, dans le but d'éviter tout schisme. Fort de l'esprit du [Droit canonique](#) qui veut que l'obéissance serve au salut des âmes et non à leur perte – ni à la mort des œuvres visiblement bénies de Dieu –, Mgr Lefebvre a préféré paraître désobéissant en passant outre à une loi de discipline ecclésiastique. Ce faisant, il entendait ne pas coopérer à la destruction universelle dont il était le témoin.

Ainsi, face aux désordres et aux scandales répandus partout dans l'Eglise, face à la corruption des rites des sacrements et à la perversion du sacerdoce catholique, Mgr Lefebvre a restauré l'Ordre et posé les bases d'un véritable renouveau pour l'Eglise d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Car Dieu ne change pas. Il est le même, hier et aujourd'hui, et dans les siècles des siècles.

Source : FSSPX – Maison Généralice

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/rapports-rome-fsspx/pourquoi-les-sacres-de-1988-juin-1987

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France